

AR Prefecture

016-211600903-20220323-2022_35-DE

Reçu le 26/03/2022

Publié le 26/03/2022

CHATEAUNEUF
sur Charente

Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice: 27

Membres présents: 22

Suffrages exprimés: 27

République Française

Délibération N° 2022-35
Conseil Municipal du 23 Mars 2022

DATE DE CONVOCATION : 17 Mars 2022

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - K.GAI - B. LAFAYE - M. VILLEGER- M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FREON - G. MICHELY - J.F. CESSAC - P. ORMECHE- S. BROUILLET- W. BOURGEAU - A. DUBRUN - F. GUIRAO - H ROSARIO - E. PILLARD CLEMENTEL - S. RAYNAUD - S. DELIMOGES - C. RAFIN - S. BUTET - J. MARTINEAU - P. MAURY.

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIRS : G. MIGNON donne pouvoir à Philippe ORMECHE - M.A. CHEVALIER donne pouvoir à M.H. AUBINEAU - J.P. DESLIAS donne pouvoir à William BOURGEAU - K. PERROIS donne pouvoir à M. VILLEGER - P. BERTON donne pouvoir à S. DELIMOGES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : A. DUBRUN

OBJET : PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD) - CONVENTION DE FINANCEMENT POUR L'INGENIERIE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'opération de revitalisation du territoire de Cognac et portant convention par arrêté préfectoral du 6 septembre 2019 élargi aux communes de Châteauneuf sur Charente, Jarnac et Segonzac ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2019 portant extension du périmètre de l'Opération de Revitalisation de Cognac, aux pôles d'équilibre Châteauneuf, Jarnac, Segonzac ;

VU la délibération n° 2021-40 relative à la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » ;

VU la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » sous forme d'avenant à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire de la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac ;

VU le projet de convention pour le financement de l'ingénierie « Petites Villes de Demain » ;

CONSIDERANT que la signature de la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain », sous forme d'avenant à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire, ouvre la possibilité, pour la communauté d'agglomération de Grand Cognac et les 3 communes lauréates du programme national PVD de bénéficier d'un co-financement pour le poste de chef de projet.

Le Conseil municipal de Châteauneuf-sur-Charente, après en avoir délibéré, par 27 VOIX POUR :

- Décide d'autoriser M le Maire à signer la convention de financement pour l'ingénierie « Petites Villes de Demain » fixant le financement par les quatre collectivités concernées du poste de cheffe de projet « Petites Villes de Demain » avec la Communauté d'agglomération du Grand Cognac et dont le projet figure en annexe ;
- Les crédits sont inscrits au budget 2022.



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.